

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2022

VISANT À INSTAURER UNE ALLOCATION D'AUTONOMIE POUR LES JEUNES EN
FORMATION - (N° 323)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 22

présenté par

M. Giletti, Mme Auzanot, M. Chenu, M. Barthès, M. Allisio, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot,
M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson,
M. Cabrolhier, M. Catteau, Mme Grangier, Mme Galzy, M. Gillet, Mme Florence Goulet,
Mme Colombier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Jolly, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon,
Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Frigout, M. Girard, M. Gonzalez,
Mme Le Pen, Mme Laporte, M. Houssin, Mme Hamelet, M. Jacobelli, M. Hébrard, M. Guitton,
M. Dessigny, Mme Da Conceicao Carvalho, Mme Cousin, M. Chudeau, M. Baubry, M. Ballard,
Mme Lechanteux, Mme Lelouis, M. de Lépinau, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori,
Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson,
M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller,
Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer,
Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud,
Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-
Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 6, après le mot:

« parents, »,

insérer les mots :

« de nationalité française, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à limiter le champ d'application de l'alinéa 6 de l'article 1er en conditionnant l'ouverture du droit à la garantie d'autonomie jeune à la stricte nationalité française. L'actuelle rédaction de cette disposition risquerait d'obliger la France à verser une telle allocation à toute

personne étrangère qui s'en réclamerait, sous prétexte qu'elle répond aux autres critères listés au même alinéa.